



Question écrite de Monsieur le Député André Frédéric à Monsieur Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings sur l'accessibilité des titres de transports

Il apparaît qu'il est difficile pour les personnes qui ne savent pas lire, pour diverses raisons, d'obtenir et de valider des titres de transport. Cette situation est connue et dénoncée par plusieurs associations.

Concrètement, quelle est la stratégie de l'OTW pour rendre son service de billetterie plus accessible aux personnes ayant des difficultés pour lire ? Une adaptation des appareils avec un dispositif sonore est-elle à l'étude ?

En effet, l'usage des "cartes voyages" ou "cartes zones" est pratique si on en fait la demande au Bureau de la Maison des TEC mais en dehors des abonnements, aucun avertissement n'ai fait pour prévenir l'utilisateur qu'il reste seulement 1, 2 ou 3 "voyages" possible ... d'où, si on n'agit pas en prévention en allant à la Maison des TEC voir ce qu'il reste, l'utilisateur se retrouve devant un écran avec une grande croix rouge parce que sa "carte bus" n'a pas été approvisionnée à temps.

Il n'y a aucune erreur ou faute dans le chef de la personne mais le système n'est pas prévu pour les personnes qui ne savent pas lire. Dans ces cas-particuliers, ne devrait-on pas faire preuve de souplesse en cas de contrôle et dresser un avertissement plutôt qu'une amende à la personne qui n'est pas en ordre de ticket de transport ?